

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/251

INTERDICTION DE STATIONNEMENT PLACE ROGER VANDENBERGUE  
INAUGURATION DU TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) DE LA CCHF

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande faite par la CCHF, qui va inaugurer le Transport à la Demande (TAD) devant la mairie de Watten, place Roger Vandenbergue le jeudi 7 novembre 2024,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de cette inauguration,

**ARRÊTE**

**Art 1** : Le stationnement sera interdit devant la mairie place Roger Vandenbergue le jeudi 07/11/2024 de 8h00 à 16h00.

**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.

**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 25/10/2024  
Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,



*[Signature]*  
Daniel DESCHODT.